

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, Jean-Paul Pelletier et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont également présents : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière, Fanny Pécheux, inspectrice en permis et environnement, Geneviève Paradis, responsable des loisirs et Olivier Michaud, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) Soumission de nouveau à la considération du conseil de la résolution numéro 2018-04-102
- E) Adoption du règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina
- F) 1^{re} période de questions
- G) Rapport des loisirs
- H) Rapport d'environnement
- I) Varia
 - Délégation de sorties
 - Dérogation mineure de Claude Labrie
 - Dérogation mineure de 7105941 Canada Ltd
 - Demande de permis de 7105941 Canada Ltd (PIIA)
 - Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)
 - Remplacement des conduits – point d'injection d'alun
 - Débitmètre – réservoir d'eau potable
 - Peinture des poutres – réservoir d'eau potable
 - Animation des ateliers de travail
 - Soumission – MG20
 - Soumissions – MG20-B
 - Soumission – pierre 2 pouces net
 - Soumissions - calcium
 - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
 - Demande d'appui de Denis Langlois et als (CPTAQ)
 - Engagement des patrouilleurs nautiques
 - Nomination patrouille nautique
 - Engagement d'un responsable à l'écocentre
 - Installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique
 - Alimentation électrique supplémentaire – aqueduc de Vianney
 - Demande de prix – encadrement des activités de communication
 - Formation – signaleur routier et signaleur chantier
 - Aménagement des pots de fleurs sur le belvédère
 - Autorisation à la Maison de jeunes (activité du 9 juin)
 - Le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire
- J) Rapport de voirie
- K) 2^e période de questions
- L) Présentation des comptes
- M) Clôture de la séance

2018-05-137 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-138 Intersersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-139 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu, sous réserve que le maire refuse de signer la résolution numéro 2018-04-102 relative à l'adoption du règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Soumission de nouveau à la considération du conseil de la résolution numéro 2018-04-102

Tel que prévu à l'article 142 du Code municipal, la résolution numéro 2018-04-102 relative à l'adoption du règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina est soumise de nouveau à la considération du conseil :

Résolution numéro 2018-04-102

Adoption du règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du projet de règlement no 2018-178 au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'adopter le règlement numéro 2018-178 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina tel que lu.

Ont voté pour : -0- conseiller

Ont voté contre : 6 conseillers et le maire

La résolution numéro 2018-04-102 est donc rejetée.

2018-05-140 Adoption du règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Attendu que des modifications mineures ont été apportées au projet de règlement numéro 2018-178 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina lu lors de la séance ordinaire du 9 avril 2018;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du projet de règlement no 2018-178 modifié au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter le règlement numéro 2018-178 fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire ayant demandé d'enregistrer sa dissidence.

RÈGLEMENT no 2018-178

Règlement fixant une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire établir une tarification pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté le 5 mars 2018;

Attendu que suite à l'installation d'une barrière levante ainsi qu'un horodateur pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau à la marina municipale, certaines modifications doivent être apportées;

Attendu que les modifications touchent particulièrement les tarifs;

Attendu que pour ne pas causer d'ambiguïté, le règlement no 2017-171 devient caduc et est remplacé dans son entièreté par celui-ci;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu qu'un règlement soit adopté pour décréter ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les résidents et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants et les taxes sont incluses :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

80 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

80 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

35 \$ pour les embarcations motorisées ou 50 \$ pour chaque moto-marine pour une carte de membre.

Un maximum de 2 embarcations motorisées au nom du même propriétaire (résidents ou payeurs de taxes de Saint-Ferdinand) par carte de membre.

Si la 2^e embarcation motorisée est une moto-marine, la carte de membre est 35 \$.

Si les 2 embarcations motorisées sont des moto-marines, la carte de membre est 50 \$.

Article 3

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand sont les suivants et les taxes sont incluses :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

80 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

80 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

400 \$ pour une carte de membre pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand pour les embarcations motorisées dont la force du moteur est de 41 HP et plus.

250 \$ pour une carte de membre pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand pour les embarcations motorisées dont la force du moteur est de 40 HP et moins.

Ces cartes de membres sont disponibles qu'au bureau municipal. Aucune carte de membre n'est autorisée pour les moto-marines.

Article 4

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les commerces sont les suivants et les taxes sont incluses :

Gratuit : pour les canots, les planches à voile, les pédalos et toutes embarcations non motorisées.

80 \$ par jour : pour les embarcations motorisées.

80 \$ par jour : pour chaque moto-marine.

OU

100 \$ pour une carte de membre (excluant les moto-marines).

Article 5

Les frais de location des quais sont les suivants et les taxes sont incluses :

525 \$: pour les résidents et les payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

700 \$: pour les non-résidents et les non-payeurs de taxes de Saint-Ferdinand.

Article 6

Les frais d'accès à la rampe de mise à l'eau pour les locataires de quais à la marina sont gratuits.

Article 7

La saison débute environ à la mi-mai et se termine le 15 septembre. Dès que les quais sont installés, les locataires d'emplacement peuvent prendre possession de leur location. La date de l'installation du quai est choisie selon la température, la hauteur du lac, l'expérience des années antérieures. Le locataire doit s'ajuster en conséquence et accepter cette situation.

Article 8

La limite est fixée selon la capacité du stationnement.

Article 9

Il est interdit d'enlever, d'abîmer les écriteaux, horodateur, barrière, poteaux et/ou toute autre installation appartenant à la municipalité.

Article 10

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 11

Les contenants de verre sont interdits aux quais et sur le terrain de la marina.

Article 12

Il est interdit de stationner sur les quais et les approches.

Article 13

Il est interdit de se baigner dans les eaux autour des quais en tout temps.

Article 14

Il est interdit de pêcher sur les quais et autour des quais.

Article 15

Il est permis d'amarrer temporairement seulement (maximum une heure) pour toute embarcation.

Article 16

Il est interdit de jeter des déchets sur les quais, le terrain de la marina et dans le lac.

Article 17

La plongée sous-marine devra s'effectuer à une distance minimale de 30 mètres, sauf pour accès aux quais (avec indication).

Article 18

Il est interdit de faire commerce, location sur le terrain de la marina et sur les quais, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 19

Il est interdit d'organiser, de diriger ou de participer à toutes fêtes, activités bruyantes après 22 heures, sauf une activité parrainée par la municipalité.

Article 20

Tout comportement jugé dangereux, non sécuritaire entraînera l'expulsion de la personne ayant accès sur le terrain et les quais.

Article 21

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende n'excédant pas 1 000 \$.

Article 22

Le présent règlement remplace tout autre règlement qui aurait été fait antérieurement et toute autre disposition réglementaire au même effet.

Article 23

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 mars 2018
Projet de règlement : 5 mars 2018
Adoption : 7 mai 2018
Publication : 10 mai 2018

Le maire invite les 29 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2018-05-141 Rapport des loisirs

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter le rapport des loisirs d'avril 2018 tel que présenté par Geneviève Paradis, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-142 Rapport d'environnement

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'avril 2018 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en permis et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-143 Prévisions de sorties

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
D. Michaud	cours secourisme	Plessisville	2018-04-09
D. Michaud	cours secourisme	Plessisville	2018-04-10
O. Michaud	examen eau potable	Drummondville	2018-04-10
G. Paradis	activité cinéma	Victoriaville	2018-04-10
G. Paradis	achats	Thetford Mines	2018-04-11
M.St-Pierre	Réseau Biblio	Trois-Rivières	2018-04-19
Y.Charlebois	CABÉ	Plessisville	2018-04-19
C. Nadeau	MAMOT	Victoriaville	2018-04-19

Y.Charlebois remise médaille	Plessisville	2018-04-21
G. Paradis commandites	St-Ferdinand	2018-04-27
G. Paradis achats	Thetford Mines	2018-05-01
Y.Charlebois notaire	Plessisville	2018-05-02
S. Tardif premiers répondants	Plessisville	2018-05-07
S. Tardif MTQ	Plessisville	2018-05-09
C. Nadeau GROBEC	Plessisville	2018-05-30

2018-05-144

Dérogation mineure de Claude Labrie et Claudette Massé

Attendu que Claude Labrie et Claudette Massé ont déposé une demande de dérogation mineure pour la régularisation de l'implantation de la résidence et du garage attenant pour la marge de recul avant à 0 mètre au lieu de 6,5 mètres et pour la marge de recul latérale à 0 mètre au lieu de 2 mètres localisée au 5410, route du Domaine du Lac sur le lot numéro 619-A-12, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Claude Labrie et Claudette Massé et localisée au 5410, route du Domaine du Lac sur le lot numéro 619-A-12, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation de la résidence et du garage attenant dans la marge de recul avant à 0 mètre et dans la marge de recul latérale à 0 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-145

Dérogation mineure de 7105941 Canada Ltd

Attendu que 7105941 Canada Ltd a déposé une demande de dérogation mineure pour la régularisation du projet de condominiums de la phase 1 et la construction des phases 2 et 3 avec une hauteur de 13,4 mètres au lieu de 10 mètres et par conséquent de 4 étages au lieu de 3 étages localisée au 1035, rue Principale sur les lots numéros 1467, 1468, 1469 et 1470, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée à certaines conditions;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par 7105941 Canada Ltd et localisée au 1035, rue Principale sur les lots numéros 1467, 1468, 1469 et 1470, canton d'Halifax, soit acceptée pour la régularisation du projet de condominiums de la phase 1 et la construction des phases 2 et 3 avec une hauteur de 13,4 mètres et par conséquent de 4 étages aux conditions suivantes :

- La bande riveraine doit être renaturalisée sur une largeur de 7,5 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux;
- Les conditions d'acceptation du projet dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'appliquent.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-146

Demande de permis de 7105941 Canada Ltd

Attendu que 7105941 Canada Ltd a déposé une demande de permis pour la construction de vingt-quatre (24) condominiums localisés au 1035 rue Principale sur les lots numéros 1467, 1468, 1469 et 1470, canton d'Halifax;

Attendu que ledit projet de construction est situé dans la zone R-16;

Attendu que la zone R-16 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de permis devrait être accordée à certaines conditions;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la demande de permis soumise par 7105941 Canada Ltd et localisée au 1035 rue Principale sur les lots numéros 1467, 1468, 1469 et 1470, canton d'Halifax, soit acceptée pour la construction de vingt-quatre (24) condominiums aux conditions suivantes :

- Le revêtement extérieur de l'ensemble du bâtiment, soit les phases 2 et 3, doit être entièrement complété dans un délai d'un (1) an suivant l'émission du permis de construction;
- L'aménagement extérieur (stationnement, renaturalisation de la bande riveraine, etc.) et l'intérieur du bâtiment, soit les phases 2 et 3, doivent être entièrement complétés dans un délai de deux (2) ans suivants l'émission du permis de construction.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-147

Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)

Monsieur Yves Charlebois, maire, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant qu'Éoliennes de l'Érable s.e.c. verse un montant pour compenser la présence et les impacts des éoliennes aux propriétaires n'ayant pas signé des contrats d'option et demeurant dans un rayon de 1,8 km d'une éolienne;

Considérant que ce montant doit être redistribué aux propriétaires résidents;

Considérant que la municipalité ne peut pas verser elle-même la compensation;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de verser au Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand le montant reçu d'Éoliennes de l'Érable s.e.c., soit 33 261.79 \$ et de mandater le CDPE pour distribuer aux propriétaires résidents les montants auxquels ils ont droit.

Il est de plus résolu de verser à la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax la somme de 244.57 \$ et à la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste la somme de 4 402.30 \$ provenant d'Éoliennes de l'Érable s.e.c. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question.

MM. Charlebois et Gagnon reprennent leur place à la table du conseil.

2018-05-148 Remplacement des conduits - point d'injection d'alun

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'accepter la soumission no 110219 de Labonté Mécpro inc. pour la remise à niveau et le remplacement des conduits d'alimentation en eau à partir de l'arrivée d'eau des pompes jusqu'à la sortie pour le point d'injection de l'alun à la station d'épuration du chemin Gosford (bassins d'épuration) au montant de 3 058.91 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-149 Débitmètre - réservoir d'eau potable

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la soumission no 6955 de Danovar inc. pour l'achat d'un débitmètre pour le réservoir d'eau potable de Bernierville au montant de 10 893.10 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-150 Peinture des poutres - réservoir d'eau potable

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la soumission de Recouvrement Poly Jet pour peindre les poutres (H beam) du réservoir d'eau potable de Bernierville au montant de 17 946 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-151 Animation des ateliers de travail

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de demander l'accompagnement de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, soit la présence de M. Dominic Duval, conseiller en affaires municipales pour assurer l'animation des ateliers de travail jusqu'au 18 juin 2018 inclusivement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-152 Soumission - MG20

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour la fourniture de MG20 pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières de St-Ferdinand inc. : 13.90 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la soumission de Les Carrières de St-Ferdinand inc. pour la fourniture d'environ 1 000 tonnes métriques de MG20 pour l'entretien général des chemins au prix de 13.90 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Le matériel doit être disponible à partir du 10 mai 2018. Tous les documents de l'appel d'offres font partie intégrante de cette résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-153 Soumissions - MG20-B

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture de MG20-B pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières de St-Ferdinand : 8.84 \$ la tonne métrique
Transport Jean-Guy Breton inc. : non conforme

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter la soumission de Les Carrières de St-Ferdinand pour la fourniture d'environ 8 500 tonnes métriques de MG20-B pour

l'entretien général des chemins au prix de 8.84 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Le matériel doit être disponible à partir du 10 mai 2018. Tous les documents de l'appel d'offres font partie intégrante de cette résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-154 Soumission - pierre 2 pouces net

Considérant que le conseil municipal a reçu la soumission suivante pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques de pierre 2 pouces net pour l'entretien général des chemins :

Les Carrières de St-Ferdinand inc. : 13.65 \$ la tonne métrique

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir la soumission de Les Carrières de St-Ferdinand inc. pour la fourniture d'environ 600 tonnes métriques de pierre 2 pouces net pour l'entretien général des chemins au taux de 13.65 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Le matériel doit être disponible à partir du 10 mai 2018. Tous les documents de l'appel d'offres font partie intégrante de cette résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-155 Soumissions - abat-poussière (calcium)

Considérant que le conseil municipal a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 40 tonnes métriques d'abat-poussière (calcium) pour l'entretien général des chemins pour la saison estivale 2018 :

Sel Warwick inc. : 595 \$ la tonne métrique
Somavrac c.c. : non conforme

Il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu d'accepter la soumission de Sel Warwick inc. pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'environ 40 tonnes métriques d'abat-poussière (calcium) pour l'entretien général des chemins pour la saison estivale 2018 au prix de 595 \$ la tonne métrique (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-156 Plan d'intervention

Attendu qu'un mandat a été accordé à la firme Pluritec pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées préparé par Pluritec selon le guide d'élaboration du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil municipal accepte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées tel que déposé par la firme Pluritec, le 30 avril 2018. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-157

Demande d'appui de Denis Langlois et als (CPTAQ)

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand doit apporter ses recommandations aux demandes faites à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Attendu que le demandeur Denis Langlois et als s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins de villégiature, une superficie de 5,79 hectares avec un chemin d'accès de 1,33 hectare sur les lots 286-P, 287-P, 288-P du rang 6 ainsi que 243-P et 242-P du rang 5, cadastre du canton d'Halifax, circonscription de Thetford et que cela représente le volet 1 de la présente demande;

Attendu que le demandeur Denis Langlois et als s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser Ferme Andrenel inc. à aliéner une partie du lot 242 du rang 5, cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,14 hectare en faveur de Denis Langlois et als et que cela représente le volet 2 de la présente demande;

Attendu que l'usage de villégiature, camp de vacances n'est pas un usage autorisé dans les zones A-10 et A-12 du règlement de zonage no 2017-162 de la municipalité de Saint-Ferdinand adopté le 20 mars 2017;

Attendu que l'usage de villégiature, camp de vacances était un usage autorisé dans la zone AF-5 du règlement de zonage no 89-04-05-A de la municipalité de l'ex-Halifax-Sud adopté le 2 août 1989;

Attendu qu'en vertu du chapitre 22 « Dispositions relatives aux droits acquis » du règlement de zonage no 2017-162 de la municipalité de Saint-Ferdinand, l'usage de villégiature, camp de vacances a des droits acquis;

Attendu que de ce fait la demande d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins de villégiature est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que le chemin d'accès est déjà existant;

Attendu que le volet 1 de la présente demande vise à régulariser auprès de la CPTAQ l'usage de villégiature existant depuis de nombreuses années;

Attendu que Ferme Andrenel inc. possède sur la partie contiguë du terrain à aliéner en faveur de Denis Langlois et als une superficie de 44,8 hectares et que la superficie conservée par le vendeur est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

Attendu que la transaction envisagée au volet 2 de la demande ne viendra pas affecter l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles et qu'elle est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Attendu que les volets 1 et 2 de la présente demande d'autorisation n'affecteraient d'aucune façon le potentiel agricole des lots voisins;

Attendu que le plan d'urbanisme de la municipalité estime à 11 hectares environ les espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole et qui pourraient satisfaire la demande (espaces vacants dans le périmètre d'urbanisation);

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'appuyer auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de Denis Langlois et als afin d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit à des fins de villégiature, une superficie de 5,79 hectares avec un chemin d'accès de 1,33 hectare sur les lots 286-P, 287-P, 288-P du rang 6 ainsi que 243-P et 242-P du rang 5, cadastre du canton d'Halifax, circonscription de Thetford et d'autoriser Ferme Andrenel inc. à aliéner une partie du lot 242 du rang 5, cadastre du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford, soit une superficie de 0,14 hectare en faveur de Denis Langlois et als. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire n'ayant pas voté.

M. Gagnon reprend sa place à la table du conseil

2018-05-158 Engagement des patrouilleurs nautiques

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'engager Élodie Bérubé et Keven Morin comme patrouilleurs nautiques à compter du 18 juin jusqu'au 2 septembre 2018 inclusivement selon les conditions établies au formulaire RGI-7.1.1. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-159 Patrouille nautique

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire une patrouille nautique sur le lac William;

Attendu que le territoire à desservir est le lac William faisant entièrement partie de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Attendu que le but est exclusivement dans l'intérêt public et dans le cadre des attributions qui lui sont confiées sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand, maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec;

Attendu que pour ce faire, le patrouilleur assure, notamment, l'application du Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux, le Règlement sur les petits bâtiments et le Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance; toutefois, il lui est interdit de porter et d'utiliser toute arme prohibée dont notamment une arme à feu et l'Oleoresine Capsicum (poivre de cayenne);

Attendu que dans l'application des règlements mentionnés au paragraphe précédent, les personnes engagées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, n'auront pas à utiliser un équipement spécialisé, tels les appareils d'alcootest, le cinémomètre, etc.;

Attendu que les tâches reliées à cet emploi sont principalement de faire de la sensibilisation auprès des utilisateurs du lac William, de vérifier l'équipement de sécurité nécessaire à bord de l'embarcation selon le Règlement sur les petits bâtiments, de faire respecter et d'informer les utilisateurs du règlement en vigueur sur le lac William, soit une vitesse de « 10 km/h sur une bande de

100 mètres de large à partir du bord du lac » ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;

Attendu que les personnes engagées comme inspecteurs municipaux seront en fonction du 18 juin au 2 septembre 2018 et que les personnes nommées pour faire appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et les règlements tels que ci-haut mentionnés sont :

Élodie Bérubé
6 rue des Hirondelles
Shannon (Québec)
G0A 4N0

Keven Morin
20 rue Fréchette
Princeville (Québec)
G6L 4N2

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand nomme les personnes ci-haut mentionnées comme inspecteurs municipaux, division patrouille nautique, pour appliquer la Loi sur la marine marchande du Canada et tout autre règlement tel que mentionné dans les attendus ci-haut. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-160 Engagement d'un responsable à l'écocentre

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'engager Andy Demers comme préposé à l'écocentre à compter du 19 mai jusqu'au 28 octobre 2018 inclusivement au taux horaire de 12 \$ selon un horaire établi de 23 heures par semaine. De plus, M. Demers aura le droit de faire quelques heures en voirie selon le besoin et la disponibilité au même taux horaire et ce, sans être une obligation de part et d'autre. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-161 Installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique pour desservir le centre municipal de Vianney, la salle paroissiale de Vianney et l'église Saint-Jean-Baptiste-Vianney. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-162 Alimentation électrique supplémentaire - aqueduc de Vianney

Attendu que la municipalité a reçu 2 soumissions pour une alimentation électrique supplémentaire pour le bâtiment sis au 509 route de Vianney, soit la station d'eau potable de Vianney;

Attendu que la municipalité par sa résolution no 2018-04-122 a accepté la soumission du plus bas soumissionnaire soit Routhier Électrique inc.;

Attendu que suite à une vérification plus pointue des soumissions reçues, aucune des soumissions n'est conforme à l'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'annuler la résolution no 2018-04-122 et de rejeter toutes les soumissions reçues le 12 mars 2018 pour non-conformité aux documents de l'appel d'offres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-163 Demande de soumission - aqueduc de Vianney

Attendu qu'une inspection a été réalisée en date du 31 octobre 2017 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques (MDDELCC) et que certains manquements ont été constatés;

Attendu que des mesures correctives doivent être entreprises pour remédier aux lacunes et se conformer à la loi;

Attendu que nous avons transmis le rapport d'inspection du MDDELCC à la firme d'ingénieurs SNC-Lavalin afin de trouver la solution appropriée;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de demander des soumissions sur invitation pour une alimentation électrique supplémentaire pour le bâtiment sis au 509 route de Vianney, soit la station d'eau potable de Vianney, en retirant le 2^e volet du projet qui consiste à déplacer, à l'intérieur du bâtiment, le point d'injection du chlore et le mélangeur statique. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-164 Demande de prix - encadrement des activités de communication

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de demander des prix pour les services d'un avocat pour encadrer les diverses communications des membres du conseil, soit procéder à l'élaboration d'une politique de communication contenant et précisant :

- Une procédure d'encadrement des échanges internes, verbaux et écrits, entre les membres du conseil incluant le maire;
- Une procédure interne de communication verbale et écrite des membres du conseil avec les membres de l'équipe de travail;
- Une procédure d'encadrement des échanges et moyens utilisés entre l'ensemble des membres du conseil municipal, la population et les partenaires externes de la municipalité;
- Des mesures concrètes visant à guider le conseil municipal dans l'application et les respects de ses décisions et des règles d'éthique détaillées.

Une liste des mandats réalisés en droit municipal doit accompagner le prix soumis par l'avocat. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-165 Formation - signaleur routier et signaleur chantier

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'inscrire Christian Brochu et Jacques Côté à la formation « Signaleur routier et signaleur chantier », organisée par l'APSAM qui a eu lieu le 7 mai 2018 à Plessisville et de défrayer les frais d'inscription de 154.26 \$ (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-166 Aménagement des pots de fleurs sur le belvédère

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de retenir l'offre de Denyse Proulx pour l'aménagement des 3 pots de fleurs sur le belvédère au prix de 1 500 \$ pour 4 différents arrangements selon les saisons pour un an. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-167 Autorisation à la Maison de Jeunes (activité du 9 juin)

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser la Maison de Jeunes La Traversée 12-18 ans inc. de s'installer sur la rue Principale en face du numéro civique 201, en face de la marina et en face du numéro

civique 1134 le samedi 9 juin 2018 (en cas de pluie, le samedi 16 juin) de 9 heures à 13 heures pour l'activité « Squeegy d'un jour » en autant que la Maison de Jeunes informe la Sûreté du Québec de cette activité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-168 Le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de verser une aide financière de 40 \$ à la Polyvalente La Samare pour la participation d'un étudiant de Saint-Ferdinand au projet « Le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-169 Rapport de voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de voirie d'avril 2018 tel que présenté par Olivier Michaud, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 26 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2018-05-170 Présentation des comptes

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de payer les comptes du mois d'avril 2018 tels que présentés pour un montant de 267 172.33 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-05-171 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 21 h 40. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.